REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte - SITREVA (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE SITREVA (2)

Numéro SIRET: 25280334100442

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE CHARTRES METROPOLE

M 14

Compte administratif voté par nature

BUDGET: CENTRE DE TRI - NATRIEL (3)

ANNEE 2020



⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
	19
IV - Annexes (6)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	30
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	31
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	32
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	33
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	34
A4 - Etat des provisions	35
A5 - Etalement des provisions	36
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	37
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	38
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	40
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3) A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	41
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Foictionnement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	42
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	43
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	44
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	45
A10.3 - Opérations liées aux cessions	46
A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	47
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	48
A11 - Etat des travaux en régie	49
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	51
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	52
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	53
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	54
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	55
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	56
B1.6 - Etat des engagements reçus	57
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	58
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	59
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	60

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	6
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	62
C1.2 - Actions de formation des élus	64
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	65
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	60
C3.2 - Liste des établissements publics créés	67
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	68
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	69
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	70
C3.6 - Identification des flux croisés	72
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	73
D2 - Arrêté et signatures	74

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

- (3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.
- (4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.
- (5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SITREVA	CA
78517	CENTRE DE TRI - NATRIEL	2020

I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	374 620
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	0

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
0,00	0,00	0,00	0,00

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	97,24 %	84,04 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	88,15 %	34,79 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	11,83 %	39,24 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	39,01 %
5	Encours de la dette	2 183 134,96	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'ou sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires .

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
- (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSE	S		RECETTES	
REALISATIONS	Section de fonctionnement	A	3 282 422,01	G	3 309 438	3,27
DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'investissement	В	1 042 141,91	н	712 304	1,29
		+			+	
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c (si défici	0,00	1	(si excédent)	0,00
L'EXÈRCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D (si défici	0,00	J	(si excédent)	0,00
		=			=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	4 324 563,92	= G+H+I+J	4 021 742	2,56
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	к	0	0,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1) Section de fonctionnement E 0,00 k 0,00 L 0,00 L</

RESULTAT	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 282 422,01	= G+I+K 3 309 438,27
CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	1 042 141,91	= H+J+L 712 304,29
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 324 563,92	= G+H+I+J+K+L 4 021 742,56

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL	DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	к 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	DATE OF THE PARTY
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL	DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			ONCHONNEN			
Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits empl	oyés (ou restant à	employer)	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	963 910,30	790 834,13	76 533,96	0,00	96 542,21
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 834 350,00	1 612 496,74	264,00	0,00	221 589,26
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	1,47	0,00	0,00	998,53
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses de gestion courante	2 799 260,30	2 403 332,34	76 797,96	0,00	319 130,00
66	Charges financières	78 110,46	70 987,42	0,00	0,00	7 123,04
67	Charges exceptionnelles	19 000,00	2 696,00	16 304,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00		BY TENK	0,00
022	Dépenses imprévues	40 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 936 370,76	2 477 015,76	93 101,96	0,00	366 253,04
023	Virement à la section d'investissement (2)	568 585,47	10			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	766 837,45	712 304,29			54 533,16
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 335 422,92	712 304,29			623 118,63
	TOTAL	4 271 793,68	3 189 320,05	93 101,96	0.00	989 371,67
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé		Crédits emp	ovés (ou restant à	employer)	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	0,00	792,59	0,00	0,00	-792,59
70	Produits services, domaine et ventes div	3 609 538,92	969 534,53	1 594 157,57	0,00	1 045 846,82
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	258 000,00	340 915,99	3 870,57	0,00	-86 786,56
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	5 912,26	0,00	0,00	4 087,74
Т	otal des recettes de gestion courante	3 877 538,92	1 317 155,37	1 598 028,14	0,00	962 355,41
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	3 877 538,92	1 317 155,37	1 598 028,14	0,00	962 355,41
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	394 254,76	394 254,76			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	394 254,76	394 254,76			0,00
	TOTAL	4 271 793,68	1 711 410,13	1 598 028,14	0,00	962 355,41
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00				

⁽¹⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

 $[\]label{eq:continuous} \mbox{(2) DF 023 = Ri 021 ; Di 040 = RF 042 ; Ri 040 = DF 042 ; Di 041 = Ri 041 ; DF 043 = RF 043.}$

⁽³⁾ Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	61 850,00	27 705,00	0,00	34 145,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 236 180,00	144 647,79	0,00	1 091 532,21
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 298 030,00	172 352,79	0,00	1 125 677,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	510 926,03	475 534,36	0,00	35 391,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00			
	Total des dépenses financières	530 926,03	475 534,36	0,00	55 391,67
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	1 828 956,03	647 887,15	0,00	1 181 068,88
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	394 254,76	394 254,76		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	AL TAKE IN	0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	394 254,76	394 254,76		0,00
	TOTAL	2 223 210,79	1 042 141,91	0,00	1 181 068,88
	Pour information	(2) 0,00		Maria de la secono	
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
		(BP+DM+RAR N-1)	TRICS CITIES	au 31/12	Credits annules
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	887 787,87	0,00	0,00	887 787,87
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	887 787,87	0,00	0,00	887 787,87
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excedents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	LURAN RAIN	0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0.00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	887 787,87	0,00	0,00	887 787,87
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	568 585,47			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	766 837,45	712 304,29	HE THE H	54 533.16
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total	l des recettes d'ordre d'investissement	1 335 422,92	712 304,29	RETURNALL	623 118,63
	TOTAL	2 223 210,79	712 304,29	0,00	1 510 906,50

Chap.	Libellé	Crédits o		Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
P 001 S	Pour information olde d'exécution positif reporté de N-1	(2)	0,00			7-10-20-12

- (1) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par aillieurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	867 368,09		867 368,09
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 612 760,74		1 612 760.74
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)	Contract to Assess	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,47		1,47
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0.00
66 67 68 71	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	70 987,42 19 000,00 <u>0,</u> 00	0,00 0,00 712 304,29 0,00	70 987,42 19 000,00 712 304,29 0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	2 570 117,72	712 304,29	3 282 422.01
D (Pour information 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre	TOTAL
10 13 <i>15</i>	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (5)	0,00 0,00	1	0,00 394 254,76 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	475 534,36 (8) 0,00		475 534,36 0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20 204 21 22 23 26 27 28 29 39	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises) Prov. pour dépréciat° immobilisations (5) Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)	27 705,00 0,00 144 647,79 (9) 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	27 705,00 0,00 144 647,79 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
45 481	Total des opérations pour compte de tiers (7) Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement -Total	647 887,15	394 254,76	1 042 141,91
D	Pour information 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			0,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁴⁾ Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

⁽⁵⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁸⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁹⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	792,59		792,59
60	Achats et variation des stocks (3)	The state of the s	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 563 692,10		2 563 692,10
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	HILLER IN C	0,00
74	Dotations et participations	344 786,56		344 786,56
75 76 77 78 79	Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Reprise sur amortissements et provisions Transferts de charges	5 912,26 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 394 254,76 0,00 0,00	5 912,26 0,00 394 254,76 0,00 0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	2 915 183,51	394 254,76	3 309 438,27
R 002	Pour information 2 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 1068	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 0,00	0,00	0,00 0,00
13 <i>15</i>	Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00 <i>0,00</i>	0,00 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00 (8) 0,00	0,00	0,00 0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20 204 21 22 23 26 27 28 29	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles(5) Immobilisations reçues en affectation(5) Immobilisations en cours(5) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations Prov. pour dépréciat° immobilisations (4) Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)	(e) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 712 304,29 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 712 304,29 0,00
45 481	Opérations pour compte de tiers (7) Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00 <i>0,00</i>	0,00 0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	712 304,29	712 304,29
R 0	Pour information 01 Solde d'exécution positif reporté de N-1			0,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁴⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁷⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁸⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap/	Libellé (1)	Crédits	Crédits empl	oyés (ou restant	à employer)	
art (1)		OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	963 910,30	790 834,13	76 533,96	0,00	96 542,21
6042	Achats prestate services (hors terrains)	14 800,00	3 035,88	0,00	0,00	11 764,12
60611	Eau et assainissement	500,00	0,00	175,00	0,00	325,00
60612	Energie - Electricité	145 000,00	130 520,81	32 134,19	0,00	-17 655,00
60613	Chauffage urbain	2 800,00	1 959,78	440,22	0,00	400,00
60622	Carburants	23 951,20	17 308,46	0,00	0,00	6 642,74
60623	Alimentation	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
60631 60632	Fournitures d'entretien	18 400,00	8 903,25	0,00	0,00	9 496,75
60636	Fournitures de petit équipement Vêtements de travail	51 740,00 29 600,00	15 186,84 23 199,96	5 087,21	0,00	31 465,95
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 535,79	3 850,21 0,00	0,00 0,00	2 549,83 -535,79
6068	Autres matières et fournitures	45 491,10	45 098,78	0,00	0,00	392,32
6135	Locations mobilières	131 452,00	135 110,03	13 235,76	0,00	-16 893,79
61521	Entretien terrains	5 400,00	0,00	2 120,00	0,00	3 280,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 000,00	421,00	0,00	0,00	2 579,00
615232	Entretien, réparations réseaux	6 000,00	150,00	626,05	0,00	5 223,95
61551	Entretien matériel roulant	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	28 800,00	18 606,98	0,00	0,00	10 193,02
6156	Maintenance	162 926,00	172 101,17	14 819,10	0,00	-23 994,27
6161	Multirisques	11 100,00	0,00	0,00	0,00	11 100,00
6184	Versements à des organismes de formation	17 000,00	15 499,00	1 640,00	0,00	-139,00
6226 6231	Honoraires Annonces et insertions	30 500,00	5 100,42	597,20	0,00	24 802,38
6238	Divers	300,00 350,00	270,00	0,00	0,00	30,00
6241	Transports de biens	200,00	0,00 2 168,76	0,00 13,64	0,00	350,00
6248	Divers	2 400,00	2 329,56	17,50	0,00 0,00	-1 982,40 52,94
6251	Voyages et déplacements	11 000,00	95,89	0,00	0,00	10 904,11
6256	Missions	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6261	Frais d'affranchissement	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6262	Frais de télécommunications	3 300,00	678,74	0,00	0,00	2 621,26
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 500,00	0,00	0,00	-1 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	190 000,00	190 000,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	2 100,00	0,00	1 777,88	0,00	322,12
6353 637	Impôts indirects	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
012	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00 1 834 350,00	53,03	0,00	0,00	446,97
6218	Charges de personnel, frais assimilés Autre personnel extérieur	1 500,00	1 612 496,74 1 467,81	264,00	0,00	221 589,26
6331	Versement de transport	12 000,00	12 766,02	0,00 0,00	0,00	32,19
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 000,00	6 187,53	0,00	0,00	-766,02 -1 187,53
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	18 500,00	6 192,37	264,00	0,00	12 043,63
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 500,00	3 738,77	0,00	0,00	-238,77
6411	Personnel titulaire	565 000,00	262 269,00	0,00	0,00	302 731,00
6413	Personnel non titulaire	106 500,00	250 171,44	0,00	0,00	-143 671,44
64168	Autres emplois d'insertion	685 000,00	906 902,64	0,00	0,00	-221 902,64
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	159 000,00	0,00	0,00	0,00	159 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	217 500,00	99 255,80	0,00	0,00	118 244,20
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 500,00	43 203,98	0,00	0,00	-36 703,98
6455	Cotisations pour assurance du personnel	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6458 6475	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
6478	Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses	4 850,00 20 000,00	399,93	0,00	0,00	4 450,07
6488	Autres charges sociales diverses	10 000,00	19 941,45 0,00	0,00	0,00	58,55
014	Atténuations de produits	0,00	0.00	0,00		10 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	1,47		0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00	0,00	998,53
	Autres	0,00	1,47	0,00	0,00	1 000,00
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0.00	0,00	0,00	-1,47
	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)	2 799 260,30	2 403 332,34	76 797,96	0,00	319 130,00
	= (011+012+014+65+656)					
66	Charges financières (b)	78 110,46	70 987,42	0,00	0,00	7 123,04
66111	Intérêts réglés à l'échéance	78 110,46	63 809,66	0,00	0,00	14 300,80
661138	Remb. Int. emprunt transf. Autres tiers	0,00	7 177,76	0,00	0,00	-7 177,76
67	Charges exceptionnelles (c)	19 000.00	2 696,00	16 304,00	0.00	0,00
	Intérêts moratoires, pénalités / marché	18 000,00	2 696,00	16 304,00	0,00	-1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00

Chap/	Libellé (1)	Crédits	Crédits emplo	yés (ou restant	à employer)	
art (1)		Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	40 000,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	2 936 370,76	2 477 015,76	93 101,96	0,00	366 253,04
023	Virement à la section d'investissement	568 585,47	0,00			568 585,47
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5)	766 837,45	712 304,29		1 7 7	54 533,16
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	766 837,45	712 304,29			54 533,16
тот	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 335 422,92	712 304,29			623 118,63
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 335 422,92	712 304,29			623 118,63
	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	4 271 793,68	3 189 320,05	93 101,96	0,00	989 371,67
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au	compte 66112 (2)
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

⁽³⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽⁴⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽⁵⁾ Dont 675 et 676.

⁽⁶⁾Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/	Libellé (1)	Out dite	Crédits empl	oyés (ou restant	à employer)	
art(1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	0,00	792,59	0,00	0,00	-792,59
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	792,59	0,00	0,00	-792,59
70	Produits services, domaine et ventes div	3 609 538,92	969 534,53	1 594 157,57	0,00	1 045 846,82
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	3 609 538,92	969 534,53	1 594 157,57	0,00	1 045 846,82
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	258 000,00	340 915,99	3 870,57	0,00	-86 786,56
74718	Autres participations Etat	258 000,00	340 915,99	3 870,57	0,00	-86 786,56
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	5 912,26	0,00	0,00	4 087,74
7588	Autres produits div. de gestion courante	10 000,00	5 912,26	0,00	0,00	4 087,74
TOTAL	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	3 877 538,92	1 317 155,37	1 598 028,14	0,00	962 355,41
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
T	OTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	3 877 538,92	1 317 155,37	1 598 028,14	0,00	962 355,41
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	394 254,76	394 254,76			0,00
777	Quote-part subv invest transf cote résul	394 254,76	394 254,76			0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
T	OTAL DES RECETTES D'ORDRE	394 254,76	394 254,76		Englisher	0,00
	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE ral des opérations réelles et d'ordre)	4 271 793,68	1 711 410,13	1 598 028,14	0,00	962 355,41
R 002 Exc	Pour information édent de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽³⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

⁽⁴⁾ Dont 776

⁽⁵⁾ Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	61 850,00	27 705,00	0,00	34 145.00
2031	Frais d'études	61 850,00	27 705,00	0,00	34 145 00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0.00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 236 180,00	144 647,79	0,00	1 091 532,21
2128	Autres agencements et aménagements	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	240 000,00	0,00	0,00	240 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	5 205,00	0,00	-5 205,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	705 000,00	0,00	0,00	705 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	82 000,00	107 555,98	0,00	-25 555,98
2158	Autres installat°, matériel et outillage	87 600,00	16 549,00	0,00	71 051,00
2182	Matériel de transport	20 000,00	12 997,81	0,00	7 002,19
2183	Matériel de bureau et informatique	20 480,00	0,00	0,00	20 480,00
2184	Mobilier	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	54 600,00	2 340,00	0,00	52 260,00
22	Immobilisations reques en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 298 030,00	172 352,79	0,00	1 125 677,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	510 926,03	475 534,36	0,00	35 391.67
1641	Emprunts en euros	510 926,03	319 322,61	0,00	191 603,42
168758	Dettes - Autres groupements	0,00	156 211,75	0,00	-156 211,75
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00			
	Total des dépenses financières	530 926,03	475 534,36	0,00	55 391,67
Т	otal des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 828 956,03	647 887,15	0,00	1 181 068,88
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	394 254,76	394 254,76		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	394 254,76	394 254,76		0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	44 711,09	45 620,11		-909,02
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	67 036,71	95 842,84		-28 806.13
13917	Sub. transf cpte résult.Budget communaut	59 800,66	87 327,92	1 32 0 13	•
13918	Autres subventions d'équipement	222 706,30	165 463,89		-27 527,26
70070	Charges transférées (6)	0,00	0,00		57 242,41
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00
041			0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	394 254,76	394 254,76	de la	0,00
T	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 223 210,79	1 042 141,91	0,00	1 181 068,88
	Pour information) 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽³⁾ Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁴⁾ Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

⁽⁵⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Dont 192.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,0
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	887 787,87	0,00	0,00	887 787,87
1641	Emprunts en euros	887 787,87	0,00	0,00	887 787,87
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	887 787,87	0,00	0,00	887 787,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0.00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0.00	0.00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
T	otal des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0.00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	887 787,87	0,00	0,00	887 787,87
021	Virement de la sect° de fonctionnement	568 585,47			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	766 837,45	712 304,29	TIPS TITLE	54 533,16
28031	Frais d'études	750,00	0,00		750,00
28087	Immo. incorporelles reçues mise à dispo.	0,00	750,00	1 27 2 11 20	-750,00
28128	Autres aménagements de terrains	6 991,07	0,00	1000 1000	6 991,07
28135	Installations générales, agencements,	31 573,03	0,00		31 573,03
28138	Autres constructions	181 998,30	0,00	4 1-7 27	181 998,30
281534	Réseaux d'électrification	668,05	0,00	15	668,05
28158	Autres installat°, matériel et outillage	524 205,35	0,00		524 205,35
281728	Autres agencements (m. à dispo)	0,00	7 042,50	11 May 50	-7 042,50
281735	Installations générales (m. à dispo)	0,00	33 722,16	1 5 MARK	-33 722,16
281738	Autres constructions (m. à dispo)	0,00	181 998,12		-181 998,12
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	0,00	668,05	3 10 - 10	-668,05
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	0,00	468 293,15		-468 293,15
281782	Matériel de transport (m. à dispo)	0,00	2 400,00		-2 400,00
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	0,00	1 070,57	100	-1 070,57
281784	Mobilier (m. à dispo)	0,00	1 625,67		-1 625,67
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0,00	14 734,07		-14 734,07
28181	Installations générales, aménagt divers	1 736,01	0,00		1 736,01
	Matériel de transport	2 400,00	0,00	TYELF FILEY	2 400,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 070,11	0,00		1 070,11
28184	Mobilier	1 625,67	0,00		1 625,67
28188	Autres immo. corporelles	13 819,86	0,00		13 819,86
TOTAL	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE	1 335 422,92	712 304,29		623 118,63
041	FONCTIONNEMENT Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 335 422,92	712 304,29		623 118,63
TO	TAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE	2 223 210,79	712 304,29	0,00	1 510 906,50
	L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)			3,50	. 510 500,30
	Pour information	0,00			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers,

⁽³⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁴⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	- 111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

A	A2.1
- ANNE	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

			STILL STREET	(1)		
	Date de la			Montant des ren	Montant des remboursements N	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contral)	décision de réaliser la ligne de trésorerle (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 31/12/N
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerle						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		00'0	00'0	0,00	00'0	00'0

(1) Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la data de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordomateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organ delibération de l'irage sur ligne de trésorerie pour les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts au compte 6611 et sauf pour les pour lesquels les intérêts sont compte 6618.

					ANNEXES								≥	
	ELEMENTS DO BILAN ETAT DE LA	U DILAN	EIAI DE		JELLE - KEPAKILLION PAK NALUKE DE DETTE	ON PA	RNAIUKE	DE DE	HE				A2.2	
		A2.2 -	- REPARTI	TION PAR	<u> A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)</u>	DETTE	(hors 164	19 et 16	(9;					
					Emprunts e	t dettes à l'	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
Nature			Date	Date du		Type de		Taux initial	initial		Pério-	ij	Possibilité	Caté-
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	premier rembour- sement	Nominal (2)	taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	d'amor- tissement (7)	rembour- sement anticipé	gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0								Z S	
164 Emprunts auprès des					2 658 669,32		110000	No.	TO IT					
1641 Emprunts en euros (total)					2 658 669,32									1
000027417	CREDIT FONCIER	24/12/2013		07/08/2020	315 000,00	ш		2.950	2.950		on	c		P-4
0018458N	CREDIT FONCIER	22/06/2012		25/06/2020	335 825,00	ш		5,380	5,550		, w	ο ο		- -
0032413Z	CREDIT FONCIER	19/12/2014		22/03/2020	1 195 589,63	ш		1,600	1,652		F	۵		-¥
00421255K	CREDIT FONCIER	09/05/2016		25/06/2020	11 493,24	ш		3,270	3,357		v	υ		A-1
778087092N	CREDIT FONCIER	20/09/2006		25/07/2020	20 000,00	L \		4,340	4,340		Ø	υ		A-1
8376446S	CREDIT FONCIER	19/12/2014		25/06/2020	15 506,76	LL \		4,500	4,566		Ø	O		A-1
C710164	SCOP CREDIT	20/12/2011		01/01/2020	264 533,93	L		4,560	6,013		∢	X Echéance		A-1
CO0608	STE CREDIT AGRICOLE	13/07/2004		01/02/2020	100 000,00	>	EURIBOR	3,560	3,693		Ø	constante		2
	MUTUEL VAL DE FRANCE													
MON237492	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	28/12/2005		01/03/2020	349 470,76	L.		3,650	4,927		∢	υ		Ą-1
MON267757	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	29/12/2009		01/01/2020	51 250,00	u.		3,840	4,187		F	υ		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					00'0								18	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorene (total)					00'0									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					00'0									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					00'0								A Selection	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					00'0									

					Emprunts et	dettes à l'or	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux ii Niveau de taux (5)	nitial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					00'0									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					00,0		17.							
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					00'0									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					00'0									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					00'0									
1681 Autres emprunts (total)					00'0									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					00'0									
Total général					2 658 669,32		2					N. S.		

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'Intérêt: F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

				IV - ANNEXES	(ES							2
	ELEMEN	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA	- ETAT DE		EPARTII	NOI	DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	RE DE I	ЭЕТТЕ			A2.2
		A2.2 – RI	A2.2 – REPARTITION P	ON PAR NATUR	RE DE DE	TTE	AR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)	et 166	(suite)			
					<u> </u>	mprunts e	Emprunts et dettes au 31/12/N	Z				
			Catémoria			ŀ	Taux d'intérêt	İ		Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		00'0		2 183 134,96					475 534,36	70 987,42	00'0	24 477,44
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		2 183 134,96					475 534,36	70 987,42	00'0	24 477,44
000027417		00'0	A-1	275 625,00	3,17	ш		2,950	39 375,00	4 697,88	00'0	3 324,65
0018458N		00'0	A-1	316 635,00	16,50	ш		5,550	19 190,00	18 106,10	00'0	287,07
00324132		00'0	A-1	972 840,26	4,00	L.		1,652	222 749,37	18 099,37	00'0	389,14
00421255K		00.0		10 641,88	12,50	<u>ш</u> .		3,357	851,36	375,02	00'0	5,86
8376446S		00,0	- Y-	14 358,12	12,50	L 11		4,340	833,33	438,82	00.0	368,47
C710164		00'0	A-1	236 392,41	80'9	ш		6,013	28 141,52	12 062,75	00'0	10,779,49
CO0608		00'0	- 4	00'0	0,00	>	EURIBOR	3,693	100 000,00	1 839,33	00'0	00'0
MON237492		00'0	A-1	291 225,62	4,25	ш		4,927	58 245,14	12 755,68	00'0	8 858,12
MICONZOL CO.		00,0	-4	46 250,00	80,5	_		4,187	2 000,00	1 927,59	00'0	453,87
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		00.00					00'0	00'0	00'0	00'0
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0	->: ->:	00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		00'0					000	00'0	0,00	00'0

					<u> </u>	mprunts et	Emprunts et dettes au 31/12/N	_				
							Taux d'intérêt		,	Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Categorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0	200				00'0	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négoclables (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1687 Autres dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
Total général		00'0		2 183 134,96					475 534,36	70 987,42	00'0	24 477,44

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au vérilable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'inlérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) II s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX				- 	- ANNEXES	EXES							2
		ILAN – ETA	T DE LA DET	TE – RE	PARTI	TION DE	SEMPR	UNTS PA	AR STRUCT	URE DE	TAUX		> C
	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes boniffées	Taux minimal (5)	Taux maxlmal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu-	Niveau du taux au 31/12/N	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	 % par type de taux seion le capital
Nominal (2) Capital restant d'indices du périodes (4) Capital restant d'indices du périodes minimal (5) (4) Contrat bonifiées Coût de sortie (7) Cours de l'exercice (10)									elle (8)			restant	
Nominal (2) Gapital restant d'indices du périodes (4) contrat bonifiées minimal (5) (4) contrat bonifiées minimal (5) (6) contrat bonifiées minimal (5) (6) contrat contrat contrat contrat bonifiées minimal (6) (7) (8) (9) (11) (11) (11) (11) (12) (13) (14) (14) (14) (15) (15) (16) (16) (16) (16) (16) (16) (16) (16													no
Nominal (2) Capital restant d'indices du périodes du 31/12/N (3) (4) contrat bonifiées minimal (5) (4) contrat bonifiées du cours de cours de service (10) (9) (9) (11)													

0,00

0,00

0,00

0,00

00'0

00'0

1839,33

3,693

00'0

0,50

0,00

100 000,00

STE CREDIT AGRICOLE MUTUEL VAL DE FRANCE

TOTAL (A)
Barrière simple (B)

CO0608

0,00

100 000,00

0,00

0,00

Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé

Option d'échange (C)

TOTAL (C)

TOTAL (B)

0,00

0,00

0,00

0,00

Autres types de structures (F)

Multiplicateur jusqu'à 5 (E)

TOTAL (E)

TOTAL (D)

9

00'0

00'0

0,00

0,00

0,0

1839,33

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

	00'0	00'0
	00'0	00'0
	00'0	1 839,33
000	ania	0,00
00'0	000	on's
00'0	100 000.00	
The second second		
IOIAL (F)	TOTAL GENERAL	

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur foute de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte. (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définiiff de l'emprunt au 31/12N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance. (8) Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

Structure (A) Taux fixe contre taux variable simple ou laux fixe (same) variable simple ou nencadrée ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE A2.4 – TYPOLOG (1) Indices sous-jacents Indices zone euro (A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe (sens) y de l'encours y de l'encours y de l'encours 100,01	LAN -	TAT DE LA DETTE	- TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	LA REPARTITION	DE L'ENCOURS		A2A
j j							74.4
ğ		A2.4 – TYPOLC	GIE DE LA REPAR	A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	URS (1)		
	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres Indices
	Nombre de produits	6	0	0	euro	0	
-	% de l'encours	100,01	0,00	00'0	00'0	00'0	
(tunner) Monta	Montant en euros	2 183 134,96	00'0	00'0	00'0	000	
	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier % de	% de l'encours	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	
Monta	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	00'0	00.0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	
Montar	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	
Nor (D) Multiplicateur iusqu'à 3 : multiplicateur lusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	00'00	0,00	
Montar	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
Non	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5 % de	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
Montan	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00.0	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures % de	% de l'encours						00'0
Montan	Montant en euros						000

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

		1			- 11		-			,
2	AZ.5		entuelles Primes	la vente	d'option	0,00		00'0	00'0	
			Primes éventuelles Primes payées recues	d'option		00'0	000	na'a	00'0	
			Montant des	diverses		0,00	0.00		00'0	
			Périodicité de règlement	des intérêts (4)						
ERTURE		uverture	Date de fin du contrat							
DE COUV	TURE (1)	Instrument de couverture	Date de début Date de fin du contrat du contrat							
- ANNEXES TTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	L DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)		Notionnel de l'instrument de couverture		0,00		00'0	00'0	000	DO'O
XES AIL DES C	ERATIONS		Nature de la couverture (change ou	(wnen						
- ANNEXES TTE - DETAIL [DES OP		Type de couverture (3)							
IV -	A2.5 – DETAIL		Organisme co-contractant							
N - ETA	A		Date de fin du contrat							
ATS DU BILA	Emprunt couvert		Capital restant dû au 31/12/N	0.00		00'0	00'0	00 0	no'n	
ELEMEN	Ē		Référence de l'emprunt couvert							
		Instruments de couverture	le numéro de contrat)	Taux fixe (total)	Taux variable simple (total)		raux complexe (total) (2)	Total		
						_	1	_		

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts: A: annuelle, M: mensuelle, B: bimestrielle, S: semestrielle, T: trimestrielle, X: autre.

00'0

0,00

0,00

	E EMENTS DE		IV - A	ANNEXES				2	
	CELMENTS DO BILAN - ETAT DE LA DETT	ILAN - EIAI D	E LA DETTE-	- DETAIL DES C	PERATIONS	IE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5	10
		A2.5 – D	A2.5 - DETAIL DES O	S OPERATIONS DE COLIVERTIIPE (1) (citc.)	COLIVERTIL	OF (4) (emits)			
						(a) (source)			
msd difference de couverure				Effet de	Effet de l'instrument de couverture	ture			
(Four chaque ligne, indiquer le	Référence de l'emprunt	l aux payé	Ve	Taux recu (7)	2	Charmes of mendicity			
numéro de contrat)	couvert	Index	Niveau de taux	2000		one has at produits constates depuis l'origine du contrat	s depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)	runt (8)
		(c)	(9)	Vanii.	INIVERSIT DE TRUX	Charges c/668	Produits c/768	Avant operation Après opération	s opération
Taux fixe (total)								de couverture de couverture	couverture
The state of the s	The second secon					00'0	0.00	0	
any variable simple (total)						000			
Taux complexe (total) (2)							00'0	0	
						0,00	0.00	0	
lotal						c			
						no'n	00'0	0	

(5) Indiquer l'Index utilisé ou la formule de faux.
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau mayen du taux constaté sur l'année.
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

2	A2.6
EI EMENTS DII BII AN ETAT DE LA DETTE DEMOCILISCIPITE DEMOCILI	CONTROL OF CITY OF THE PENDONSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

-
È
Z ∐
Ž
Z
RFF
C
A
Ę
202
4
Ш
ND.C
<u>=</u>
¥
A
F
M
SE
3
ABO
Σ Ш
2
9
Ą

		Ш				TO THE WORLD AND VERY WELLINGTON TO THE WORLD TO THE WORLD THE WOR						(1)				
	Année de mobilisation et	ion et					Pério-		Caractéristiques du	ones du						-
Emprunts (2) (Pour channe ligne indimine le numéro de	profil d'amort. de l'emprunt		Date du	Organisme	Capital restant	Capital			taux		Coğ	Coût de sortie (10)	Annuité d	Annuité de l'exercice		
contrat)	Année	Profil (5)	ment ment	preteur ou chef de file	Qp ,	φ.	résidu- elle se- ments		fype Index (8)	Niveau de taux	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	I'exercice	
Total des dénonces ou et 450							(9)	8		6						_
Refinancement de dette (3)					00'0	00'0						0,00	00'0	0,00	00'0	_
Total rice receited on of 488		1						+	-							
Refinancement de dette (4)					00°0	00'0							00'0	00'0	00'0	-

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(7) Type de taux d'inlérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage). (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement. (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(10) il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668. (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

	2	A2.7
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTF – FMPRIINTS PENECOCIES AII COLIGO DE LICENIES	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O

A2.7 - EMPRIINTS PENEGOCIES ALL COLIDS DE L'ANN

(8) II v a		as a second	
lans l'exercice	Annulté payée dans l'exercice (s'il y a lieu) Ileu) Intéreits Capital		
Annulté payée c		Intérêts	
		ICNE de	1000
		Capital resiant	000
Profil d'amortissement et périodicité de	ement (6)	Contrat renégocié	
Profil d'ame	remboursement (6)	Confrat	
Profit d'ai Taux (2) Nominal et pér		Contrat renégocié (5)	00'0
Nominal		Contrat initial	00'0
		Taux act.	
	Contrat renégociá	Index (4)	
Jaux (2)	L	Type de taux (3)	
Tar		Taux act.	i.
	Contrat initial	Index (4)	
	Ш	Type de taux (3)	
	années	Con- trat rené- gocié	
rési	L	Con- trat initial	
		renegocia- Organisme prétour	
		rendocia-	
Date de	souscrip-	contrat	
	N° du contrat	demprunt	lotal

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer: F: fixe: V: variable ; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

	2		A2.8
IV - ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	DETTE POUR FINANCER I FEMBRIANT D'ILIN ALITEE ODOANIGHT	STATE OF SOLID ON SOL

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Potto on constant				
PAR PRÉTEIIR	Delle en capital a	Dette en capital au	Annuité payée au	Dont	4
	l'origine (2)	31/12 de l'exercice	cours de l'exercice	Intérâte (3)	le de la constante de la const
TOTAL	4			(6) 630	Capital
	00'0	00'0	0.00	000	
Auprès des organismes de droit privé	00.0	4000		000	00'0
	200	90'0	00'0	0.00	000
Aupres des organismes de droit public	000	6			000
Datte monorant diferiories and an annual section of the section of	2010	00,0	00'0	00'0	000
este provention a emissions opingalares(ex : emissions publiques ou privées)	00'0	000	4		
		2015	000	00'0	0.00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661.11 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	IV
SEER DETTE - AUTRES DETTES	A2,9

A2.9 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500.00 €			
Catégories de biens amortis	Durée (en années)		
2031 Frais d'études 2032 Frais de recherche et de développement 2051 Concessions et droits similaires Bâtiments et constructions Bâtiments et constructions Constructions légères Constructions légères Matériel de bureau et informatique Mobilier de bureau Process Réseaux Réseaux Réseaux Réseaux Réseaux Réseaux Réseaux	5 5 2 15 15 10 10 4 8 7 10 10 10	04/11/2020 04/11/2020 04/11/2020 04/11/2020 04/11/2020 04/11/2020 04/11/2020 04/11/2020 04/11/2020 04/11/2020 04/11/2020 04/11/2020 04/11/2020 04/11/2020 04/11/2020	
Travaux sur constructions existantes Véhicules et matériels divers Véhicules et matériels divers Véhicules et matériels divers Véhicules et matériels divers	10 10 5 10 10 5 5 5 5	04/11/2020 04/11/2020 04/11/2020 04/11/2020 04/11/2020 04/11/2020 04/11/2020 04/11/2020 04/11/2020	
	Catégories de biens amortis Catégories de biens amortis 2031 Frais d'études 2032 Frais de recherche et de développement 2051 Concessions et droits similaires Bâtiments et constructions Bâtiments et constructions Constructions légères Constructions légères Matériel de bureau et informatique Mobilier de bureau Process Réseaux	Catégories de biens amortis Catégories de biens amortis Durée (en années) 2031 Frais d'études 2032 Frais de recherche et de développement 2051 Concessions et droits similaires Bâtiments et constructions Bâtiments et constructions 15 Constructions légères 10 Constructions légères 10 Matériel de bureau et informatique Mobilier de bureau Process Réseaux Réseaux 10 Réseaux	

IV – ANNEXES	
TV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 - ETAT DES PROVISIONS

		- LIAI DES	PROVISIONS			
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		PROVISIONS BU	DGETAIRES			
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0.00
Provisions pour dépréclation (2)	0,00		0,00	0,00		0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00			0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00
	PRO	OVISIONS SEMI-	BUDGETAIRES			
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00		
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TROTISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	IV
ETALEMENT DES PROVISION	S 4.5
	S A5

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	11/
ELEMENTS DU BILAN	IV
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
PROPRE		925 180,79	1 869 789,12
1631	unts et dettes assimilées (A) Emprunts obligataires	510 926,03	
1641 1643 16441 1671 1672 1678 1681 1682	Emprunts obligataires Emprunts en euros Emprunts en devises Opérat° afférentes à l'emprunt Avances consolidées du Trésor Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor Autres emprunts et dettes Autres emprunts Bons à moyen terme négociables Autres dettes	0,00 510 926,03 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	475 534,3 0,00 319 322,6 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
	et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00 156 211,75
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	414 254.76	394 254,76
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
39 20	Subv. invest. transférées cpte résultat Dépenses imprévues	394 254,76	304 254 76
	adenses militardes	20 000,00	

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	869 789,12	0,00	0,00	869 789,12

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	0.
ELEMENTS DU BILAN	IV
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	

Art. (1) Libellé (1)	Crédits de l'exercice		
RECET	TES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	(BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	
Ressou	rces propres externes de l'année (a)) = a + b 1 335 422,92		
10222	FCTVA	0,00	7 12 304	
10223	TLE	0,00	0,	
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,	
10228	Autres fonds	0,00	0,	
13146		0,00	0,	
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,	
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,	
13256	Attributions de compensation d'investissement Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,	
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,	
27		1	0,1	
	Autres immobilisations financières			
15	ces propres internes de l'année (b) (2)	1 335 422,92	2 40.00	
169	Provisions pour risques et charges	,	712 304,2	
26	Primes de remboursement des obligations	0,00		
	Participations et créances rattachées	3,00	0,0	
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études			
28087	Immo. incorporelles reçues mise à dispo.	750,00	0,00	
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	750,00	
8135	Installations générales, agencements,	6 991,07	0,00	
8138	Autres constructions	31 573,03	0,00	
81534	Réseaux d'électrification	181 998,30	0,00	
8158	Autres installat°, matériel et outillage	668,05	0,00	
81728	Autres agencements (m. à dispo)	524 205,35	0,00	
81735	Installations générales (m. à dispo)	0,00	7 042,50	
81738	Autres constructions (m. à dispo)	0,00	33 722,16	
817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	0,00	181 998,12	
81758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	0,00	668,05	
31782	Matériel de transport (m. à dispo)	0,00	468 293,15	
31783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	0,00	2 400,00	
31784	Mobilier (m. à dispo)	0,00	1 070,57	
31788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0,00	1 625,67	
187	Installations générales, aménagt divers	0,00	14 734,07	
182	Matériel de transport	1 736,01	0,00	
183	Matériel de bureau et informatique	2 400,00	0,00	
184 [Mobilier	1 070,11	0,00	
	Autres immo. corporelles	1 625,67	0,00	
	Prov. pour dépréciat° immobilisations	13 819,86	0,00	
F	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
	Prov. dépréc. comptes de tiers			
	Prov. dépréc. comptes financiers			
P	roduits des cessions d'immobilisations			
V	irement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	
		568 585,47	0,00	

	Opérations de l'exercice III				TOTAL IV
--	------------------------------------	--	--	--	-------------

Total ressources propres disponibles	712 304,29	0,00	0,00	0,00	712 304,29
-----------------------------------------------	------------	------	------	------	------------

Décours	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	11	
Ressources propres disponibles	IV	869 789 12
Solde	V = IV - II (3)	712 304,29
20 compte 4F 400 co	10 11(3)	-157 484.83

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires. (3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.

Cet état ne contient pas d'information.

Tout SiTREVA est assujett à la T.V.A.

IV – ANNEXES	11/
ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA	A7.2.2
TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	71.2.2

Cet état ne contient pas d'information.
Tout Sitreva est assujetti à la TVA

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DIL BILAN	IV
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8
A8 - ETAT DEC QUAD COL	Au

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde (1)
	TOTAL			0.00		(111)	

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

érée men (en <u>mois</u>	délibération	transférée au compte 481 (I)	des exercices précédents (II)	amortissements de l'exercice (c/6862)	Solde (1)
TOTAL		0.00	(4)	(111)	

OUR COMPTE DE TIPES	TE DE TIERS (Détail) (1)
IV - ANNEXES ILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIFES	APITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1
ELEMENTS DU BILAN	A9 – CHAPITRI

≥ 8

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	
VARIATION DU BATTURE ELEMENTS DU BILAN	IV
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	A10.1 – ETAT DES ENTE	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de
Acquisitions à titre onéreux				l'amortissemen
23/01/2020	ETUDE TRIDENT EXTENSION CONSIGNES DE TRI			ENGRUENT
03/02/2020	MARCHE NATRIEL 2019 20 ETUDE TRIDENT EXTENSION CONSIGNES DE TRI	3 00,000	0,00	0
03/02/2020	MARCHE NATRIEL 2019 20 ETUDE TRIDENT EXTENSION CONSIGNES DE TRI	4 500,00	0,00	0
05/03/2020	MARCHE NATRIEL 2019 20 ETUDE TRIDENT EXTENSION CONSIGNES DE TRI	4 860,00	0,00	0
05/03/2020	MARCHE NATRIEL 2019 20 ETUDE TRIDENT EXTENSION CONSIGNES DE TRI	9 605,00	0,00	0
27/03/2020	MARCHE NATRIEL 2019 20 DC 27/07 Ctte Renault Kangoo FP180HZ	5 740,00	0,00	0
18/05/2020	VF1WF000865512060 MOTOREDUCTEUR SEW TYPE KA67 DRN100L4	12 997,81	0,00	5
18/05/2020	N°051917112120000113 7 MOTOREDUCTEUR SEW	1 710,00	0,00	5
18/05/2020	MOTOREDUCTEUR LEROY SOMER TYPE MB2401B3MUT LS90B14	13 813,00 1 026,00	0,00	5 1
06/07/2020 15/09/2020	COMPACTEUR FIXE REFUS DE TRI NATRIEL MODIFICATION CABLAGE POUR COMPACTEUR A	25 400,00	0,00	5
07/12/2020	REFUS DE TRI DE NATRIEL DC 02/11 Epandeur à sel CEMO acier SW260	5 205,00	0,00	10
07/12/2020 08/12/2020	DC 02/11 Lame déneigement CEMO DC 20 10 Chariot élévateur H30D-01 n°	1 390,00 950,00	0,00	5
08/12/2020	H21202X02181 DC 20 10 Chariot élévateur H30D-01 n°	41 077,99	0,00	5 5
21/12/2020	H21202X02115 ACHAT DE TALKIES ET ACCESSOIRES POUR	41 077,99	0,00	5
quisitions à titre gratuit	NATRIEL NATRIEL	3 176,50	0,00	2
se à disposition			THE NEW YORK OF THE	
ectation				
ses en concession ou				
ers				Seat A. The
TOTAL GENERAL				
	E DYVITON OF THE PARTY OF THE P	175 529,29	0,00	

IV – ANNEXES	
ELEMENTO DU DU ANI	IV
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	
Sur Soll Sollies	A10

A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							91 34 44 84
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme			Contract to				
Divers				in the line			ELLI IN A
TOTAL GENERAL		0,00					

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	IV
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10,3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Ni .	THE STATIONS LIEES AUX CESSION	
Pour mémoire		Crédits ouverts
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	(BP + DM)
		0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775 Pro	oduits des cessions d'immobilisations	- Tourisations
	leurs comptables des immobilisations cédées	0,0

TOTAL GENERAL

IV - ANNEXES	1
ELEMENTO DU DA ANC	IV
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	
- ENTREES	_ A10

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme) Modalités et date Valeur d'acquisition Désignation du bien d'acquisition Cumul des Durée de (coût historique) amortissements l'amortissement Acquisitions à titre onéreux Acquisitions à titre gratuit 0,00 Mise à disposition 0,00 0,00 0,00 Affectation 0,00 Mises 0,00 concession 0 affermage 0,00 0,00 Divers 0

0,00

0,00

0,00

0,00

0

IV – ANNEXES	
ELEMENTO DU DU ANI	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	
(artiste E. 300-3 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.

A10.5 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme) Valeur Modalités et date de Valeur nette Désignation du Cumul des d'acquisition Durée de Plus ou comptable sortie Prix de bien (coût amort. l'amort. moins au jour de cession antérieurs historique) values Cessions à titre onéreux la cession 0,00 0 0,00 0,00 Cessions à titre gratuit 0,00 0,00 0 0,00 0,00 Mise à disposition 0,00 0,00 0,00 0,00 Affectation 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 Mises en concession ou 0,00 0,00 affermage 0,00 0,00 0,00 Mise à la réforme 0,00 0,00 0,00 0,00 Divers 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 **TOTAL GENERAL** 0,00 0,00 0,00 0,00

IV – ANNEXES	
IV - ANNEXES	l IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	
THE THE TRAVEL EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	Mandats émis	Titres émis
012		0,00	
	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		
	TOTAL CENEDAL		0,0
	TOTAL GENERAL	0.00	0.0

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (0)	
20	Libellé (2) Immobilisations incorporelles	Montant (3)
	The state of the s	0,00
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00
	. UNIT GENERAL	0.00

⁽¹⁾ Les Immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce demier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	
	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

KATIO	
	Montant
Recettes 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	
	0.00 %

IV – ANNEXES	
	IV
ELEMENTS DU BILAN EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

Cet état ne contient pas d'information.

2	B1.1
IV – ANNEXES	ENGAGEMENTS HORS BILAN-ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1 - 8015 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR I A COMMINE OILL'ETABLISSEMENT /34 1 2212 1 60 1

			10 J L 32 I -30 E L 37 I I -1 I U CC I										2	, L. 321	1-30 et L.	nn - /c	(1)50
Désignation du bénéficialre	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	e de ation et fil sement runt (1)	Objet de l'emprunt garant	Organisme préfeur ou	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-	-	Taux initial	_	Taux m sur	Taux moyen constaté sur l'année (6)	ಕ ಔ			Annuité garantie au cours de l'exercice
	Année	Profil						sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	(3)	Index Niveau (4) de taux	Niveau (7) de taux	modifier Pemprunt	T En Intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					00'0	00'0										00'0	00'0
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					00'0	09'6										00'6	00'0
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	00'0						toyety				00'0	00'0
TOTAL GENERAL					00'0	00'0										00'0	00'0

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV ANNEVEO	
FNGAGEMENTS HOPE BILAN CALCULATION	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

	The state of the s	CHIFICONI
Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en	euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1) Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	В	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	C	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	I = A+ B + C - D	0,00
- Control de l'Orichonniellent	ll ll	2 915 183.51

Part des garanties d'empreunt secondées au 4'		
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	17 R	
		0.00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	IV
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	
STITION OF SKILL	B1.

B1.3 ~ 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

	NES ET RECUS
IV – ANNEXES	ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N. (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subve	entions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autre	s engagements donnés				0,00	0,00	0,00
Au profit d	organismes publics				0,00	0,00	0,00
Au profit d	'organismes privés (1)				0,00	0,00	0.00
	TO [*]	TAL			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

⁻ la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

⁻ la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

⁻ la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;

⁻ la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au
d'origine			en		l'origine	31/12/N	cours de l'exercice
			années				
8026 Redev	ance de crédit-ball restant à recevoir	(crédit-bail immobiller)			0,00	0,00	0,00
8027 Subve	ntions à recevoir par annuités (annuit	és restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
8028 Autres	engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'exceptio	n de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
Engagemen	ts reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	T	OTAL			0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
Entreprises		
Personnes physiques		
Autres		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
Régions		
<u>Départements</u>		
Communes		
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,)		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer :	au 01/01/N :	0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer a	au 31/12/N :	0,00	

	IV – ANNEXES	S				2	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		- ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	NEL AU 31/12/N			2 5	
	C1.1 – ETA	ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	L AU 31/12/N				
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EME	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	\$ (3)	EFFECTIFS BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00'0	00'0	00'0	0.00	00 0	900
Directeur général des services		000				20,00	00,0
Directeur général adjoint des services		00,0	00,00	00'n	00,00	00,0	0,00
Directeur général des services techniques		00,0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		00,0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		DO O	00.0	00'0	00'0	0,00	00'0
FILTEDE TECHNIQUE (2)		2015	20,0	00'0	00,00	00'0	00'0
HEIGHT LECTINIQUE (C)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0.00
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	0.00	0.00	00 0	000
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	0.00	0.00		o c	866
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0.00	00.0	000	o c	00,0	00,0
				9010	0000	00,0	00'0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

00,00

00'0

00,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0

00,00

00,00

00,00

0,00

00,00

0,00

0,00

(2) Catégories : A, B ou C.

TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)

EMPLOIS NON CITES (k) (5)

FILIERE POLICE (j)

FILIERE CULTURELLE (h)

FILIERE SPORTIVE (g)

(3) Emplois budgétaires crées par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps piein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2020 - Budget annexe

		MOCINIEE AO 31/	THE BOLLENGOLINEE AND ST. LES 2020 - DUNGEL AILIERE	allieve			
		Emp	Emplois budgétaires		Effectifs pourvus Equiv	Effectifs pourvus sur emplois Budgétaires en Equivalent Temps Plein	taires en
EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE		ຕ	0	8	2	0	2
Assistante de direction	C-B	2		2	н		-
Conseillère en insertion professionnelle	C-B	1		1	Н		-
FILIERE TECHNIQUE		47	2	49	11	4	15
Agent de caractérisation	J	1		1		1	-
Agent d'entretien	ပ		2	2	1	1	2
Agent de tri	O	30		30	0	0	C
Chef d'équipe	U	က		က	2		2
Electromécanicien	O	2		2	-		-
Opérateur polyvalent caces	O	2		2	2		2
Opérateur polyvalent chargeurse	C	က		3	2		2
Opérateur polyvalent presse	ပ	က		m	2		2
Responsable adjoint chargé de la maintenance	C-B	1		1		-	
Responsable adjoint chargé de l'exploitation	O	1		1	Т		1
Responsable du tri	C-B	1		1		1	П
	TOTAUX	50	2	52	13	4	17

2	C1.1
IV – ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REN	REMUNERATION (3)	CONTRAT	TRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0	TOTAL TOTAL STREET	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				00'0		
TOTAL GENERAL		ALL DEST		00'0		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif. TECH : Technique. URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
S: Sodal.
MS: Médico-social.
MT: Médico-social.
MT: Médico-social.
SP: Sportiff.
CULT: Culturel.
CULT: Culturel.
MM: Animation.
PM: Police.
OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 28 janvier 1984 modifiée):
3.4 * article 3.4 far alinéa, a secroissement (antique):
3.5 * article 3.5 far alinéa; a secroissement sasonnier d'activité.
3.5 * article 3.5 far alinéa; a secroissement sasonnier d'activité.
3.5 * article 3.5 far alinéa; a secroissement sasonnier d'activité.
3.5 * article 3.5 far alinéa; a secroissement d'un fonctionnaire susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3.2 : verance le montre d'un emplois de fonctionnaire se bensire des servires ou la nature des fonctions le justifient.
3.4 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires de moins de 1 000 habitants et de secrétaire de synuppements de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de moins de 2 000 habitants et des groupements de moins de 2 000 habitants et des groupements de moins de 2 000 habitants et des groupes de sont de suppression d'un sancte public.
3.4 : article 2.5 se se ali lorsque la quotité du service public.
3.5 : emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupes de junt gent contractuel.
3.5 : article 3.5 se se la loi loi n' 3012.347 : contrait à du des groupes de la contractuel.
3.5 : article 3.5 se se la loi loi n' 3012.347 : contrait à du des groupes de cabineis.
3.5 : article 3.5 se se des groupes de cabineis.
4.7 : article 4.5 se se sur emplois fonctionnels contractuel.
4.7 : article 4.5 se se sur emplos de cabineis.
4.8 : article 4.5 se se sur emplos de cabineis.
4.9 : article 4.5 se se sur emplos de cabineis.
4.1 : article 4.5 se se sur emplos de cabineis.
4.2 : article 5.5 se se sur emplos de cabineis.
4.3 : article 5.5 se se sur emplos de cabineis.
4.4 : article 5.5 se se sur emplos de cabineis.
4.5 : article 5.5 se se sur emplos de cabineis.
5.5 : article 5.5 se se sur emplos de cabineis.
5.5 : article 5.5 se se sur emplos de cabineis.
5.5 : article 5.5 se se sur emplos de cabineis.
5.5 : article 5.5 se se sur emplos de cabineis.
5.5 : article 5.5 se se sur emplos de cabin

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2020 - BUDGET ANNEXE

AGENTS CONTRACTUELS EN FONCTION			REMUN	ERATION	00	CONTRAT
AU 31/12/2020	CATEGORIES SECTEUR	SECTEUR	Indice majoré	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT						
Adjoint au responsable en charge de la						
maintenance	U	TECHN	432		Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 ianvier 1984 Dans l'attente du recrutement d'un fonctionaire
Agent d'entretien	U	TECHN	327		Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 ianvier 1984	Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 ianvier 1984 Dans l'attente du recrutement d'un females
Opérateur Polyvalent Caces	A	ADM	327		Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1985	Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1985 Dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire
Opérateur Polyvalent Presse	A	TECHN	327		Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1986	Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1986 Dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire
Responsable du tri	8	TECHN	587		Art 3-3 2°	Nature des fonctions auj le justifie

CATEGORIES SECTEUR Indice Funos Fondement du contrat WT SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009 SMIC Décret 2009-1442 du	AGENTS NON TITLII AIRES EN FONCTION ALI			REMUNERATION	RATION	CONTRAT	RAT
SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009 SMIC Décret 2009-1	01/01/2020	CATEGORIES	SECTEUR	Indice majoré	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009 SMIC Décret	AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI NON PERMANENT (temps complet)						
SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009 SMIC Décret	Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'incortion à durée déterminée
SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'incortion à duite detellmine
SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contract all most tool a duffer determined
SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contract a insertion a duree determinee
SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d Insertion a duree determinee
SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Valoriste / Agent de tri			SMIC		Dérret 2000-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d Insertion a duree determinee
SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Valoriste / Agent de tri			CRAIC		2003 -1442 du 23 110ve111ble 2003	Contrat d'insertion à durée déterminée
SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Valorioto / Accest 4: 4::			SIMIC		Decret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009 SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009 SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009 SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
SMIC Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
5/1/17 TIME TO THE COST OF THE	Valoriste / Agent de tri			SMIC			Contrat d'insertion à durée déterminée

Page 63-2

AGENTS NON TITLI AIRES EN EONCTION ALL			REMUNERATION	RATION	CONTRAT	(AT
01/01/2020	CATEGORIES	SECTEUR	Indice majoré	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insortion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'insertion à durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'incortion à dissipation d'estate

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU			REMUNERATION	SATION	CONTRAT	AT
01/01/2020	CATEGORIES SECTEUR	SECTEUR	Indice majoré	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	الماسمي
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 75 novembre 2009	Contrat d'incortion à durée determinée
Valoriste / Agent de tri			SMIC			Contract of Miser tion a duree determinee
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009 Contrat d'insertion a durée déterminée	Contrat d'Insertion a durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2009-1442 du 25 novembre 2009	Contrat d Insertion a duree determinee
Valoriste / Agent de tri			SMIC		Décret 2000 1442 du 25 novembre 2009	Contrat d'Insertion a durée déterminée
Valoriste / Agent de tri			01840		Secret 2002-1442 du 23 illoveilloile 2003	Contrat d'insertion à durée déterminée
THE PARTY OF THE P			SIMIC		Decret 2009-1442 du 25 novembre 2009 Contrat d'insertion à durée déterminée	Contrat d'insertion à durée déterminée
(temps complet)						
Opérateur Polyvalent	U	TECHN	327		Art 3 1° de la loi 84-53 du 26 iam/ier 1084	Douglast to
Opérateur Polyvalent	U	TECHN	327		Art 3 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 Ponfort tomonico	Ponfort tomporaire
Agent de caractérisatin	U	TECHN	327		Art 3 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1986	Ponfort townstails
Chef d'équipe	U	TECHN	327		Art 3 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1986 Renfort temporaire	Renfort temporaire

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU
DES ACTIONS DE FORMATION	L'ETABLISSEMENT

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
	Nomi de l'organisme	l'organisme	

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	1.0
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C2.4
	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			THEATOCHEN
Autres organismes de regroupement			

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régle si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régle si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

. 505021117777				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 223 210,79	1 042 141,91	0,00	1 181 068,88
RECETTES	2 223 210,79	712 304,29	0,00	1 510 906,50
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 271 793,68	3 282 422,01	0,00	989 371,67
RECETTES	4 271 793,68	3 309 438,27	0,00	962 355,41

⁽¹⁾ Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

Crédits ouverts Réalisations - mandats Restes à réaliser au **SECTION** Crédits annulés (BP+DM+RAR N-1) ou titres (1) 31/12 INVESTISSEMENT **DEPENSES** 2 223 210.79 1 042 141.91 0.00 1 181 068,88 **RECETTES** 2 223 210,79 712 304,29 0,00 1 510 906,50 **FONCTIONNEMENT DEPENSES** 4 271 793,68 3 282 422,01 0,00 989 371,67 **RECETTES** 0,00 4 271 793,68 3 309 438 27 962 355,41 **TOTAL GENERAL DES** 6 495 004,47 4 324 563.92 0.00 2 170 440.55 **DEPENSES TOTAL GENERAL DES** 6 495 004,47 4 021 742,56 0,00 2 473 261,91 **RECETTES**

⁽¹⁾ Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

⁽²⁾ Y compris les rattachements.

⁽¹⁾ Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS	C3.5
ANNEXES	05.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

Troutenessian and max received and (1)				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 223 210,79	1 042 141,91	0,00	1 181 068,88
RECETTES	2 223 210,79	712 304,29	0,00	1 510 906,50
FONCTIONNEMENT				, and the second
DEPENSES	4 271 793,68	3 282 422,01	0,00	989 371,67
RECETTES	4 271 793,68	3 309 438,27	0,00	962 355,41
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	6 495 004,47	4 324 563,92	0,00	2 170 440,55
TOTAL GENERAL DES RECETTES	6 495 004,47	4 021 742,56	0,00	2 473 261,91

⁽¹⁾ La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

⁽²⁾ Y compris les rattachements.

⁽²⁾ Y compris les rattachements.

IV – .	ANNEXES	IV
AUTRES ELEME	ENTS D'INFORMATION	
IDENTIFICATION	N DES FLUX CROISES	C3 6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0.00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

N/ ALIMENTO	
IV – ANNEXES	l IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D4
SEGISTIONS DIRECTES	

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	A SECURE		0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Présiden, AVR. 2021

A Rambouillet, le Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session

A Rambouillet, le 0.7... AVR... 2021

Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés :

Pour:

VOTES:

Contre : Abstention : 2 2 200

Titulaires Suppléants

41

Date de convocation :

0 1 AVR. 2021

Les membres du Comité syndical,

CA DU PAYS DE DREUX				
Délégués titulaires	PRÉSENCE	Délégués suppléants	PRÉSENCE	
Christian ALBERT	HHO.	Talal ABDELKADER		
Loïc BARBIER	77	Dominique DE VOS		
Françoise BORGET		Laëtitia GIRARD		
Denis CHERON		Frédéric GIROUX		
Mariam CISSE		Sylvie HENAUX		
Daniel COLLEU	Λ _	Aïssa HIRTI		
Nelson FONSECA		Pierre LEPORTIER		
Pascal LEPETIT		Michel MALHAPPE	1	
Sébastien LEROUX		Josette PHILIPPE	1	
Jean-Louis RAFFIN	16	Philippe POMMEREAU		
Gérard SOURISSEAU		Albert ROUILLARD	5	
Sophie WILLEMIN	300	Valérie VERDIER		

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le,	et de la publication le	************

A Rambouillet, le



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session .

Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés :

Pour:

Date de convocation :

VOTES:

Contre :

Abstention:

1203 WAY EQE!

Les membres du Comité syndical,

SICTOM DE LA REGION DE RAMBOUILLET				
Délégués titulaires	PRÉSENCE	Délégués suppléants	PRÉSENCE	
Xavier CARIS	1	Romuald AMELINE		
Jean-Pierre CUYER	1	Jean-François BLANC		
Thierry CONVERT		Mazid CALAS		
Jean-Louis FLORES	Alle	Michaël LE SAULNIER		
Jacques FORMENTY		Sylvie MARGOT		
Sylvain GUIGNARD	30	Gilles MERCIER		
Pierre-Yves KOPPE	100	Adrien MOCKELYN		
Benoît PETITPREZ	MAH	Ismaël NEHLIL		
Virginie ROLLAND		Jacky VANSON		
Jacques TROGER	,	Frédéric VEYE DIT CHARETON		

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le,	et de la publication le	
	A Rambouillet	le

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,

A Rambouillet, le ... 0.7... AVR... 2021

Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session

A Rambouillet, le 0.7... AVR. 2021

Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES:

Pour : Contre :

Abstention :

Date de convocation : 0 1 AVR. 2021

Les membres du Comité syndical,

SICTOM DE LA REGION D'AUNEAU				
Délégués titulaires	PRÉSENCE	Délégués suppléants	PRÉSENCE	
Pierre BONNEAU	Po	Patricia BERNARDON		
Jean-Michel DUBIEF	(14)	Alex BORNES		
Bruno GUITTARD	A	Alain LAJUGIE		
Éric SEGARD	Colo	Yolande LETORT		

Certifié exécutoire par le Président	, compte tenu de la transmission e	en préfecture, le	et de la publication le	
--------------------------------------	------------------------------------	-------------------	-------------------------	--

A Rambouillet, le

Mult

IV - ANNEXES IV ARRETE ET SIGNATURES D2

Présenté par le Président,

A Rambouillet, le 0.7...AVR...202

Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session

A Rambouillet, le 0 7 AVR. 2021

Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés :

VOTES: Pour:

Contre : Abstention :

Titulaires Suppléants

Date de convocation : 0 1 AVR. 2021

Les membres du Comité syndical,

SICTOM DE LA REGION DE CHATEAUDUN			
Délégués titulaires	PRÉSENCE	Délégués suppléants	PRÉSENCE
Nicolas BELHOMME	(2)	Frédéric CALLU	
Jean-Yves DEBALLON	Woled	Annick FRÉON	A
Olivier LECOMTE	Den	Arnaud JARDIN	
Pascal TOUSSAINT		Rodolphe LANGLAIS	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le	
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

A Rambouillet, le

March March 1988

SITREVA - CENTRE DE TRI - NATRIEL - CA - 2020		
IV - ANNEXES	IV	
ARRETE ET SIGNATURES	D2	

Présenté par le Président A Rambouillet, leAVR....2021...

Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session

Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés :

VOTES:

Pour:

Contre : Abstention: 0 0 0

Titulaires Suppléants

41

0

41

Date de convocation :

Les membres du Comité syndical,

SIREDOM			
Délégués titulaires	PRÉSENCE	Délégués suppléants	PRÉSENCE
Emmanuel DASSA		Daniel CHAINTREUIL	
Lise DUHAY	Mune	Julien GARCIA	
Jean-Marie GELE	de	Gaétan GRANGIER	
Jean-Paul JACQUET		Evelyne HERON	
Stéphane POUSSIN	1	Edwige HUOT-MARCHAND	
Christian SCHOETTL	A	Olivier THOMAS	
Yves VILLATE		Francis VIVAT	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le	et de la publication le	
	A Rambouille	t, le

SITREVA - CENTRE DE TRI - NATRIEL - CA - 2020	
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,

A Rambouillet, le

Délibéré par le Cornité syndical, réun en ses

A Rambouillet, le

Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés :

VOTES: Pour:

> Contre: Abstention :

0 1 AVR. 2021 Date de convocation :

Les membres du Comité syndical,

CC DES PORTES EURELIENNES D'ILE-DE-FRANCE			
Délégués titulaires	PRÉSENCE	Délégués suppléants	PRÉSENCE
Gérald GARNIER	A MINE	Annie CAMUEL	
Jacques GEFFROY		Michel CRETON	
Stéphane LEMOINE	EXCUSE	Vanessa LAMBOURG	
Daniel MORIN	7	Jean-Claude SOLIGNAT	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le	et de la publication le	***********	

A Rambouillet, le

